

L'an deux mil quinze, le vingt-deux du mois de novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, FREITAS Manuel, DESSAIGNE Marc, JACOB Chantal, PELISSIER Alain, ANGLARET Pascal, MALLET Philippe, FREITAS Manuel, PEGAS Paulo et BARROT Jean-François

Absentes excusées : MMES COUVE Christine et PASTRE Annie

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

SCHEMA DEPARTEMENTAL - SDCI

Monsieur le Maire explique que cela concerne le rapprochement de huit communautés de communes dans les limites géographiques du Pays.

La proposition du SDCI proposée est acceptée à l'unanimité. Toutefois, il serait souhaitable que la date butoir passe de 2017 à 2020.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire fait du courrier du Conseil Départemental envoyé au CCAS pour le FSL (Fonds de Solidarité Logement).

Pour notre collectivité il nous rappelle que le montant des aides financières pour 2014 ont été de 800.00 €. Après lecture du courrier, l'ensemble du Conseil Municipal décide de verser au Conseil Département pour le FSL 400.00 €.

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Comme tous les ans la commune a reçu le décompte des indemnités de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur Assemblée délibérante.

Les indemnités proposées pour 2015 sur un taux de 50 % s'élèvent à 191.89 €.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil des nombreux désaccords de cette année et propose de ne rien verser au Comptable du Trésor.

VIREMENT AU CCAS

Le Virement annuel pour le CCAS doit être fait.

Il sera d'un montant de 4 000.00 € comme prévu au Budget Primitif 2015.

DECISION MODIFICATIVE – VERSEMENT DES SALAIRES ET CHARGES DECEMBRE 2015

Après avoir effectué le pointage des comptes et la vérification de ceux-ci, il s'avère que le montant du chapitre 012 (PERSONNEL) ne sera pas suffisant pour le versement des salaires et charges de Décembre 2015.

Il est donc décidé de faire le Virement de Crédit suivant :

Chapitre 066 – Charges financières : - 3 000.00

Chapitre 012 – Gestion du Personnel : + 3 000.00

TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Le Dimanche 6 Décembre 2015 :

8h00/10h30 : Annie PASTRE / Jean-François BARROT / Pascal ANGLARET
10h30/13h00 : Jean-Claude DABERT / Paulo PEGAS / Manuel FREITAS
13h00/15h30 : Alain PELISSIER / Chantal JACOB / Amélie DABERT
15h30/18h00 : Philippe MALLET / Marc DESSAIGNE / Chantal JACOB

Le Dimanche 13 Décembre 2015 :

8h00/10h30 : Annie PASTRE / Marc DESSAIGNE / Chantal JACOB
10h30/13h00 : Jean-Claude DABERT / Paulo PEGAS / Manuel FREITAS
13h00/15h30 : Alain PELISSIER / Pascal ANLARET / Jean-François BARROT
15h30/18h00 : Philippe MALLET / Amélie DABERT / Jean-Claude DABERT

Questions diverses :

Lutte contre l'Ambroisie : Référent pour la Commune de Solignat : M. PELISSIER Alain

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 h 35